



## CAHIER DES CHARGES POUR ORGANISER

### UNE FORMATION MODULAIRE U9, U9 « Mineurs », U11 « Mineurs », U11, U13 ou U15 DANS SON CLUB

#### Ce qu'il faut faire, au préalable :

1. S'assurer de la possibilité de rentrer dans le « *Cahier des charges* » fourni pour organiser une formation modulaire (terrain, salle de cours et restauration,...).
2. Identifier dans votre club le nombre et le NOM des personnes qui seraient intéressées pour suivre le module choisi.
3. Se positionner sur une des dates prévues pour l'organisation d'un module.
4. Prendre contact avec les clubs environnants afin de les informer de votre volonté de la mise en place d'un module et afin de recenser le nombre et le NOM des personnes qui seraient intéressées pour suivre le module choisi.
5. **Remplir la FICHE RETOUR et la RETOURNER à la CTJ**
6. **Rappels organisationnels nécessaires :**
  - Besoin d'un terrain à 11.
  - Salle de cours pour 28 stagiaires (à proximité du terrain).
  - Restauration pour 32 personnes (**à proximité des autres lieux, prix du repas/pers entre 10 et 12€**).
  - Durée du stage : **2 jours en continu**.
  - Nombre de stagiaires : **Minimum 12 et maximum 28/stage de formations modulaires**.

#### Informations importantes :

Les formations modulaires U9, U11, U13 et U15 sont strictement réservées à un public majeur.

Les formations modulaires U9 « Mineurs » et U11 « Mineurs » sont strictement réservées à un public mineur. Pour pouvoir participer à un module U11 « Mineurs », il faut avoir déjà suivi la formation modulaire U9 « Mineurs » depuis plus de 6 mois et avoir 16 ans révolus.

Aucune dérogation concernant les points cités, ci-dessus, ne sera acceptée.

**ATTENTION, AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE SI LE CAHIER DES CHARGES N'EST PAS TOTALEMENT RESPECTE**



## FICHE RETOUR DE DEMANDE D'ORGANISATION



### D'UNE FORMATION MODULAIRE

Fiche à retourner à la Commission Technique du District du Rhône :

**avant le 30 septembre pour les modules organisés en Octobre, Décembre et Janvier**

**avant le 30 Janvier pour les modules organisés en Avril et Juin**

En ce qui concerne les formations modulaires, vous avez la possibilité d'organiser une de ces formations dans votre club. Nous essayerons dans la limite du possible de répondre favorablement à votre demande ; n'oubliez pas d'avoir pris connaissance du document ci-joint précisant le cahier des charges pour organiser une formation modulaire.

Notre Commission prendra ensuite contact avec vous.

-----  
**LE CLUB :** .....

Représenté par MR : ..... Fonction .....

N° Tél : ...../...../...../...../..... Adresse E-mail :

-----  
➤ **Désire organiser une (ou des) formation(s) modulaire(s) suivante(s) : (Cochez la ou les cases correspondantes à vos vœux)**

#### ■ Stages « Modulaire »

- **Module U9 :**  Samedi 3 et Dimanche 4 Novembre 2018
- **Module U11 :**  Samedi 5 et Dimanche 6 janvier 2019
- **Module U9 « Mineurs » :**  
 Lundi 29 et Mardi 30 octobre 2018
- **Module U7 « sans repas »:**  
 Dimanche 7 octobre 2018
- **Module U13 :**  Samedi 3 et Dimanche 4 Novembre 2018
- **Module U15 :**  Samedi 5 et Dimanche 6 janvier 2019

■ **Nombre de stagiaires identifiés :**

**Clubs concernés :**

■ **Terrain utilisé pour la formation :**

**Salle de cours :**

■ **Restaurant :**

**Prix du repas/personne :**